

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2014

---

COMPTES BANCAIRES INACTIFS ET CONTRATS D'ASSURANCE-VIE EN DÉSHÉRENCE  
- (N° 1546)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par  
M. de Courson et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, compléter la phrase par :

« ainsi que les coffres forts dont les contenus n'ont pas été réclamés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement porte sur le périmètre de la loi.

La loi doit également concerner le contenu des coffres forts ainsi que l'épargne des salariés.